



Notes :

- *Réunion avec les président(e)s des groupes et commissions :* Avant l'assemblée générale (AG), les participant(e)s à cette réunion annuelle statutaire, qui fait l'objet d'un procès-verbal disponible au secrétariat, ont discuté avec les membres du comité de la vie du club durant l'année écoulée, des questions relatives à la gestion de la section, des groupes et des commissions ainsi que des perspectives d'avenir.
- *Communication du comité aux membres de la section avant l'AG :* Le comité a reçu pour l'AG de printemps 2022 trois propositions individuelles qui pouvaient paraître anodines, mais ne l'étaient pas en raison d'un contexte bien particulier. Afin de permettre une AG apaisée et conforme aux statuts de la section dans la plus grande transparence, le comité a souhaité partager sa position concernant ces propositions individuelles avec tous les membres de la section en leur envoyant par le biais de la Newsletter du 21 avril 2022 une communication qui est reflétée également en annexe de ce PV (annexe A).

Procès-verbal de l'assemblée générale de printemps du 27 avril 2022

1. Accueil, adoption de l'ordre du jour et désignation des scrutateurs

Nicolas Lemmin (NL), président, ouvre l'assemblée à 20h05 par les salutations d'usage.

Le président désigne 4 scrutateurs : Fabien Decroux, Alain Détraz, Jean-Michel Kern et Horst Schaaf. Ils sont acceptés à l'unanimité. Le président remercie les scrutateurs.

Compliments et gratitude

NL remercie les présidents des commissions et groupes d'avoir participé à la réunion annuelle avec les membres du comité. Il remercie également les membres présents de l'intérêt qu'ils manifestent ainsi à la vie du club.

Excusés

NL présente la liste des personnes excusées pour cette AG :

- | | | | |
|-----------|---------|------------|----------|
| • Aubert | Pierre | • Gindroz | François |
| • Baehler | William | • Jorg | Carlo |
| • Biruk | Adame | • Millioud | Jonathan |
| • Burnand | Thierry | • Remy | Claude |
| • Burnant | Daniela | • Staub | Marcel |
| • Favrod | Nicolas | • Wightman | Helen |

Décès

Au cours des mois passés, le comité a appris avec tristesse le décès des membres suivants :

- | | | | |
|--------------------|--------|--------------|----------|
| • Aebersold | Daniel | • Lehmann | Werner |
| • Aegerter-Nicolet | Edwin | • Lieberk | André |
| • Beauverd | Frédy | • Lindt | François |
| • Boiteux-Bassin | Yvette | • Pachoud | François |
| • Delaunay | Gilles | • Paquier | Serge |
| • Gabriel | Werner | • Pointet | Pierre |
| • Gingras | Lorry | • Verstraete | Philippe |
| • Grandchamp | Didier | | |
| • Krieg | Oswald | | |

Tatjana Billinger, qui a gardienné de nombreuses années la cabane de l'A Neuve, nous a également quitté récemment.

La section adresse ses très sincères condoléances aux familles éprouvées par le deuil et les assure de toute sa sympathie. Pour honorer la mémoire des membres disparus, l'assemblée se lève et observe un moment de silence.

Adoption de l'ordre du jour (OJ)

La liste de présence est complétée par les clubistes. Le quorum étant atteint (73 membres ont complété la liste de présence), l'assemblée peut valablement délibérer.

NL présente l'OJ :



1.4. Adoption de l'Ordre du jour

1. Accueil, désignation des scrutateurs et adoption de l'ordre du jour. *(Décisionnel)*
2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale d'automne du 25 novembre 2021 reconvoquée par écrit au 14.01.2022. *(Décisionnel)*
3. Discussion et approbation du rapport 2021 du président de la section. *(Informatif et décisionnel)*
4. Informations de certaines commissions, groupes et sous-sections. Approbation de leurs rapports. *(Informatif et décisionnel)*
5. Présentation et approbation des comptes 2021 de la section, des rapports du trésorier et de l'organe de révision Révica Sàrl. *(Décisionnel)*
6. Elections aux commissions. *(Décisionnel)*
7. Gouvernance de la section : informations du comité. *(Informatif)*
8. Propositions individuelles et divers

Le verre de l'amitié est offert à l'issue de l'assemblée.

Concernant le point 8, NL explique que 4 propositions individuelles ont été reçues et examinées par le comité. 3 de ces 4 propositions ont fait l'objet de la *Communication du comité aux membres de la section avant l'AG* mentionnée au début du PV. La 4ème proposition portait sur un sujet complètement différent. Ces 4 propositions individuelles ont été déclarées irrecevables par le comité selon les statuts de la section (cf. article 9 des statuts qui identifie les compétences de l'AG). Les auteurs ont été informés de la décision du comité.

Le comité a également examiné le fond de ces propositions individuelles et répondu à leurs auteurs.

MembreA¹ et MembreB, présents lors de l'AG et auteurs de 2 des 4 propositions individuelles rejetées, prennent la parole en demandant à ce que leurs propositions individuelles soient maintenues à l'OJ.

NL demande à l'AG de voter sur le point : *l'AG accepte-t-elle l'OJ tel que proposé initialement, c'est-à-dire sans ces propositions individuelles ?*. L'AG vote oui (pour : 37, contre : 12, abstentions : 11), et l'OJ est donc adopté.

2. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale d'automne du 25 novembre 2021 reconvoquée par écrit au 14.01.2022.

Le PV de l'Assemblée Générale d'automne 2021 a été publié sur le site web de la section. Aucune remarque n'est formulée en séance quant à son contenu.

NL demande à l'AG de voter sur le point : *l'AG accepte-t-elle procès-verbal de l'assemblée générale d'automne du 25 novembre 2021 reconvoquée par écrit au 14.01.2022 ?*

¹ Pour des raisons de confidentialité, le nom des membres impliqués a été remplacé. La version du PV avec le nom des membres impliqués est disponible sur demande au secrétariat de la section.

L'AG vote oui (pour : 50, contre : 0, abstentions : 13), et le PV est donc adopté.

3. Discussion et approbation du rapport 2021 du président de la section

NL présente son rapport annuel qu'il est également possible de consulter sur le site web de la section, et qui est disponible en annexe (B) de ce PV. Il rappelle les faits marquants de l'année 2021 tels que rapportés par les présidents des commissions et groupes.

Au nom du comité, NL remercie tous ceux qui ont contribué à l'activité de la section tout au long de l'année 2021, une année marquée par le COVID et les incertitudes liées. Il salue également les sous-sections. Il insiste sur l'importance du travail des bénévoles qui sont le cœur du club.

Après lecture, le PV est soumis au vote de l'assemblée. Celle-ci l'approuve à l'unanimité moins 2 abstentions.

4. Informations de certaines commissions, groupes et sous-sections. Approbation de leurs rapports.

NL rappelle que tous les rapports reçus sont publiés sur le site web de la section.



4. Informations de certaines commissions, groupes et sous-sections. Approbation de leurs rapports.

Commissions	Groupes
Alpages - Nicolas Favrod	Mercredistes - Jean-Michel Kern
Alpinisme - Susy Wagnières	Jeudistes - Horst Schaaf
Archives + Photographes - Robert Pictet	Fanfare CAS-Diablerets - André Laurent
Bibliothèque - Catherine Strahm	
Buvette - Dominique Bertaud	Sous-sections
Cabanes - Antoine Weber	Morges - Vannoza Gauthier/Sandra Hünsch
Chalets - Alain Détraz	Payerne - Philippe Joye
Communication - Coraline Godelle	Château-d'Oex - Marie-Pierre Chappalley
Environnement - Séverine Evéquo	Vallorbe - Frédéric Nicod
Immeuble - Anne-Claire Schwab	
Jeunesse - Arthur Bucher	

Note : Cette dia montre les président(e)s des groupes et commissions et sous-sections en 2021.

NL passe la parole aux président(e)s et responsables des groupes, commissions, ainsi que des sous-sections, leur demandant s'ils souhaitent compléter le résumé précédemment présenté dans le cadre du rapport du président. Aucun d'entre eux ne demande la parole.

NL remercie tous les responsables pour leur action et leur dévouement.

NL demande à l'assistance s'il y a des questions sur le contenu de ces rapports. Aucune question n'est soulevée

Les rapports des commissions et groupes sont soumis à l'approbation de l'AG qui les approuve (pour 58, contre 0, abstentions 9).

5. Présentation et approbation des comptes 2021 de la section, des rapports du trésorier et de l'organe de révision Révica Sàrl.

Comptes 2021 et rapport du trésorier

Yann Piguet (YP), trésorier, présente en détail le compte d'exploitation 2021 de la section. Les comptes 2021 ont été acceptés par le comité lors de sa séance du 09.03.2022.

Le résultat net de l'exercice se monte à CHF 2'757 après une attribution aux fonds des cabanes et chalets et immeuble de CHF 220'000. La revue détaillée des comptes est incluse dans ce PV., Le rapport du réviseur, disponible sur le site web de la section, va même un niveau plus bas dans les détails.

YP présente tout d'abord une vue d'ensemble en comparant les résultats 2021 et 2020 :

Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzera
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Suisse

5.1. Comptes 2021 vs 2020 (en 1 clin d'œil!)

- Cotisations en augmentation : + Fr. 25'181 (+7%)
- Frais de la section en augmentation: - 38'004 (+12%)
- Cabanes : très bonne année : + Fr. 31'500
- Résultat de l'immeuble en augmentation : + Fr. 11'700 (+8%)
- Amortissements (cabanes) : Fr. 15'000.- (-35%)

- **Résultats après amortissements: +6'124 (+3%)**
- **Dotation / allocation fonds: -15'000 (+7%)**
- **Résultat net 2021 : + Fr. 2'757.-**

YP précise que le fait que la variation du montant de la dotation/allocation est négatif signifie que les dotations ont augmenté en 2021 comparé à 2020, ce qui est une bonne évolution (plus d'argent a été alloué aux réserves).

YP va ensuite dans plus de détail, et commence par présenter les produits de la section :



Produits de la section

	2021 CHF	2020 CHF	Variation CHF
Cotisations nettes*	379 173	353 992	25 181
Location de salles	17 127	25 138	-8 011
Recettes diverses et dons	250	4 385	-4 135
Intérêts produits financiers	0	0	0
Mesure de stabilisation Covid-19 pour le sport	22 942	40 368	-17 426
Total des produits	419 492	423 883	-4 391

- La section compte 4620 membres au 31.12.2021 (y compris ss sections) +5% vs 31.12.2020
- Deux aides non budgétées nous sont parvenues du Centre régional d'escalade sportive (CHF 12'941) et du CAS central (CHF 10'000)

YP précise que la mesure de stabilisation COVID-19 n'avait pas été budgétée pour 2021 car elle était inconnue lors de l'établissement du budget pour 2021.

YP présente les frais de la section :



Frais de la section

	2021 CHF	2020 CHF	Variation CHF
Frais d'administration et de secrétariat	-210 329	-182 272	-28 057
Commission Communication	-13 217	-9 148	-4 069
Frais de locaux	-60 741	-59 887	-854
Publications, manifestations	-63 961	-58 937	-5 024
Frais de la section	-348 248	-310 244	-38 004

- L'augmentation des frais d'administration s'explique principalement par :
 - Provision pour reprise de congé payé (Fr. 5'000)
 - Correction des charges sociales LPP (Fr. 6'500)
 - Frais de fiduciaire pour 2 ans (Fr. 4'000)
 - Frais d'envoi AG par écrit (Fr. 8'000)

YP présente l'impact financier des activités de la section :



Résultat des activités de la section

	2021 CHF	2020 CHF	Variation CHF
Alpinisme + Go2top	-22 298	-20 315	-1 983
Jeunesse	-9 621	-4 082	-5 539
Alpage	3 860	2 948	912
Buvette	-1 986	-3 240	1 254
Bibliothèque	-1 198	-859	-339
Archives	-6 715	-6 073	-642
Subsides aux groupes	-3 500	-3 500	0
Résultat des Activités de la section	-41 458	-35 120	-6 338

- **Alpinisme** : reprise des activités, augmentation des dépenses et des recettes.
- **Jeunesse** : moins de recettes qu'en 2020, en particulier le subside J+S divisé par deux (- Fr. 4'000)

YP présente les résultats des bâtiments de la section :



Cabanes – Chalets - Immeuble

	2021 CHF	2020 CHF	Variation CHF
Cabanes (incluant impôts/amortissements)	31 829	-14 705	46 534
Chalets	20 552	23 932	-3 380
Immeuble Beau-Séjour (incluant impôts)	164 299	152 597	11 702
Résultat des immeubles de la section	216 680	161 824	54 856

- **Cabanes** : très bonne année pour les cabanes avec + Fr. 31'500 par rapport à 2020 ! Attention cependant, cela s'explique en partie par la fin d'une partie des amortissements (CHF 15'000 à Trient).
- **Chalets** : Les produits des nuitées sont stables alors que les charges sont en légère augmentation
- **Immeuble** : Les loyers sont restés stables alors que les charges d'entretien ont légèrement diminué

YP souligne l'importance de l'immeuble dans les résultats financiers de la section. Pour maintenir cette situation favorable, il est important d'investir dans cet actif, ce qui se traduit par différents projets de rénovation (en cours comme le remplacement de l'ascenseur, et futurs, qui seront débattu lors d'AG futures).

YP conclut en présentant le compte d'exploitation :



Compte d'exploitation

	2021 CHF	2020 CHF	Variation CHF
Résultat après amortissements et provisions et avant allocations aux fonds	246 466	240 342	6 124
Impôts VD	-23 709	-31 722	8 013
Dotations aux provisions rénovation immeuble	-75 000	-69 000	-6 000
Attribution/Dissolution fonds des cabanes	-125 000	-117 000	-8 000
Attribution au fonds des chalets	-20 000	-19 000	-1 000
Résultat	2 757	3 620	-863

- Nous proposons une allocation aux fonds selon la même approche que ces dernières années, à savoir en fonction des valeurs d'assurance des biens
- Les allocations aux fonds seraient dès lors les suivantes : chalets CHF 20'000, cabanes CHF 125'000 et immeuble CHF 75'000

YP précise que :

- les impôts sont comme toujours une allocation provisoire en attente de la décision d'imposition des autorités fiscales.
- Les dotations sont une proposition que l'AG accepte lorsqu'elle approuve les comptes proposés. L'approche utilisée est la même que les années précédentes.

YP demande à l'assistance s'il y a des questions, aucune n'est posée.

Rapport de l'organe de révision Révica Sàrl

YP rappelle que les comptes ont été contrôlés par le réviseur Revica conformément à la décision d'une AG antérieure.

YP mentionne que le réviseur n'a pas constaté d'éléments de non-conformité aux statuts ou à la loi lors de son contrôle des comptes.

Discussion et approbation des comptes 2021

NL met les comptes ainsi que le rapport en discussion. Aucune question n'étant soulevée, NL soumet les comptes 2021 (incluant l'allocation aux fonds) ainsi que le rapport de l'organe de révision au vote de l'assemblée. Ils sont approuvés à l'unanimité moins 2 abstentions.

Sur proposition de NL, l'assemblée vote la décharge au comité à l'unanimité moins 2 abstentions.

6. Election aux commissions et aux groupes.

Concernant le comité : NL explique que Susy Wagnières a quitté le comité. Elle reste présidente de la commission d'alpinisme (CA). Le comité souhaite ardemment avoir un représentant de la CA en son sein, si bien que le siège de la CA au comité reste à pourvoir pour le moment.

De plus, le comité propose de repourvoir le poste de la Communication au sein du Comité avec Coraline Godelle, actuelle présidente de la commission communication (comcom).

NL présente également à l'AG les changements proposés dans les commissions :

- Marine Decrey devient présidente de la commission environnement et mobilité à la suite du départ de Séverine Evéquoz

- La fanfare se dote d'un comité présidé par Christian Annen. André Laurent quitte son rôle de président pour devenir directeur.

Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen Club
Club Alpino Italiano


6. Elections au comité, commissions et groupes

Comité de la section:

- Coraline Godelle (Comcom), en tant que membre
- Le siège de représentant de la CA à pourvoir



Commissions et Groupes:

- Commission de l'environnement: Marine Decrey, présidente
- Fanfare: André Laurent devient directeur
Christian Annen, président




NL soumet au vote l'ensemble des changements dans le comité et les commissions et groupes . L'AG approuve ces changements à l'unanimité moins 4 abstentions. La liste actuelle complète des membres du comité est reflétée dans l'Annexe C.

NL remercie ensuite Susy Wagnières pour son action au sein du comité au cours des dernières années, et souligne qu'elle reste engagée dans la section avec plusieurs mandats, notamment au sein de la commission d'alpinisme et en tant que chef de course.

NL remercie ensuite Séverine Evéquo pour son action au sein de la commission environnement et mobilité, notamment pour le dynamisme qu'elle a su y insuffler.

NL conclut en soulignant que la buvette recherche des bénévoles et la fanfare des musiciens. Il invite les membres à s'engager dans les diverses commissions et groupes de la section qui se réjouissent toujours de voir des bénévoles les rejoindre.

7. Gouvernance de la section : informations du comité

NL explique que des contraintes réglementaires relevées par la fiduciaire de la section rendent obligatoire l'inscription de la section au Registre du Commerce. Hors ce registre impose des règles spécifiques sur la nomenclature des entités enregistrées. En particulier le nom actuel de la section « des Diablerets » viole ces obligations, la section étant basée à Lausanne. Il faudra donc faire référence à Lausanne en complément du nom actuel pour s'adapter aux règles du Registre du Commerce.

Cela nécessite un ajustement des statuts, qui sera présenté en principe à l'AG d'automne 2022.

MembreB pose la question suivante : Le bureau du comité étant une délégation du comité, et le secrétaire général participant au bureau du comité du fait de la nature exécutive des tâches de ce bureau, le secrétaire général a-t-il une voie décisionnelle au sein du bureau ? NL répond que non, il n'en n'a pas. NL précise que la délégation actuelle du comité vers le bureau du comité de certaines tâches, telles que spécifiées dans le cahier des charges du bureau du comité, a été validée par un docteur en droit comme conforme aux statuts et aux obligations réglementaires.

8. Divers et propositions individuelles

Divers :

NL présente les grands projets en cours en 2022 qui mobilisent l'énergie des bénévoles et du secrétariat de la section :



8. Divers

L'agenda 2022 est riche: Une sélection de projets:

Cabanes: Mittelaletsch et Trient	CAS-DIABLERETS//GO2TOP Payerne
Archives et photo: Numérisation	>200 activités alpines >70 chefs de courses
Immeuble: Ascenseur / rénovation rez	
Environnement: Promouvoir les TP à ski	
Bibliothèque: Transfert bibliothèque cantonale	
Fanfare	

MERCI A TOUS NOS BENEVOLES!!!!

NL remercie tous les bénévoles, le secrétariat et les chefs de courses qui rendent un tel agenda possible.

NL mentionne que comme annoncé lors de la précédente AG, la procédure de recrutement du nouveau secrétaire général pour la section a été complétée fin 2021. Marcel Isler, qui est présent dans la salle, a pris sa retraite fin mars 2022. NL le remercie chaleureusement pour son engagement pour la section et invite l'assistance à l'applaudir. NL introduit ensuite le nouveau secrétaire général qui a commencé début mars 2022, Jean-Christophe Rossand (JCR), et lui souhaite le meilleur pour son activité pour la section.

NL passe ensuite la parole à JCR qui présente brièvement les prochains événements de la grande salle ouverts à tous les membres:



Nos prochains événements

- **18.05: Conférence: La montagne pour toutes et tous au CAS: une démocratisation inachevée ?** L'historien Laurent Tissot examine comment amener à l'alpinisme des franges de la population qui, matériellement et symboliquement, n'y avaient pas accès.
- **15.06: diaporama 7 ans à vélo autour du monde**, par Claude Marthaler (1994-2001, 122'000km, 60 pays traversés)
- **14.09: Soirée récréative et culturelle - Dents du Midi**

Venez nombreux/nombreuses!



JCR remercie les bénévoles qui ont mis en place ces événements et invite l'assistance à venir nombreuse.

Il souligne ensuite que la section organise en plus de nombreuses activités en dehors de la grande salle et invite les membres à consulter la page actualités et événements du site internet de la section pour une vue exhaustive. Il remercie la commission communication qui reflète également ces événements sur les réseaux sociaux.

Propositions individuelles

NL explique qu'en l'absence de proposition individuelle dans l'OJ confirmé par l'AG en début de séance, il peut maintenant clore l'assemblée et remercie vivement les membres présents de leur participation.

MembreA s'exprime : Il explique que l'interprétation des statuts de la section par le comité est trop restrictive et revendique le droit de prendre la parole. Il estime que l'avis de droit évoqué par le comité ne fait pas force de loi et explique qu'il a lui-même consulté un éminent juge spécialiste du droit des associations, lequel a validé le contenu de sa proposition individuelle. Il estime que le comité censure ses propos en refusant de l'écouter.

NL explique que les statuts de la section établissent clairement que l'agenda effectif de la réunion doit être conforme à l'OJ. MembreA insiste pour pouvoir poser ses questions.

NL demande à l'AG de voter sur la question « Souhaitez-vous entendre les questions de MembreA ? » : 29 membres votent en faveur de cette demande.

NL invite donc MembreA à prendre la parole.

MembreA demande qu'une présentation qu'il a sur une clé USB soit projetée. NL remarque que cela va au-delà de poser quelques questions et revient à présenter la proposition individuelle initialement refusée par le comité et l'AG. Cette proposition demande la création d'une Commission d'Éthique.

NL souligne que d'après les statuts (article 10), c'est le comité qui valide la création de nouvelles commissions. Demander à l'AG de statuer sur un tel sujet nécessite de modifier les statuts. Au-

delà, sur le fond, NL souligne que c'est une situation personnelle qui pousse MembreA à faire cette demande.

YP prend la parole et explique qu'il a toute confiance sur le fait que le comité travaille de façon sérieuse et intègre, en conformité avec ses obligations statutaires et légales. Ceci a été validé par l'avis de droit commandé par le comité à la suite de demandes reçues de MembreA.

Antoine Weber, membre du comité et président de la commission des cabanes, s'interroge sur le but final recherché par MembreA avec sa proposition individuelle.

MembreD, présent dans l'assemblée, prend alors la parole et annonce que dans ces conditions, il démissionne ce soir de la section. Il quitte ensuite la salle.

MembreB explique qu'il trouve la situation malheureuse et regrette le manque de sérénité de la discussion. Il exprime son empathie pour le comité, composé de bénévoles, et sa compréhension de la frustration de son ami MembreA, dont la demande aurait simplement pu être mise à l'ordre du jour. Il demande qu'on écoute MembreA.

Luc Anex, ancien président de la section, prend la parole : Il s'adresse directement à MembreA, mentionnant qu'il utilise l'AG pour régler un conflit personnel, que le comité l'a écouté à plusieurs reprises depuis décembre 2021 et a beaucoup travaillé pour trouver une issue honorable à ce conflit. Il est inexact de prétendre que les demandes de MembreA n'ont pas été prises en compte. L'AG n'est pas le lieu pour régler des comptes personnels.

MembreA prend la parole : Membre du club depuis 32 ans, il a candidaté pour le poste de secrétaire général fin 2021, pour lequel il n'a pas été retenu. Lors du recrutement, il s'est rendu compte de graves dysfonctionnements. MembreA précise qu'il ne souhaite plus la position de secrétaire général pour rien au monde, et qu'il va démissionner de la section. Il insiste sur la présence de graves défaillances dans le fonctionnement du comité, avec des problèmes de gouvernance. Il demande si l'AG veut entendre sa présentation sur le sujet.

Jean-Michel Kern, président des mercredistes, intervient : La proposition individuelle de MembreA a été rejetée, donc il n'y a pas de place pour son Powerpoint. Il faut clore cette AG.

Robert Pictet, ancien président, intervient : Il est d'accord avec Luc Anex, il faut clore cette AG.

MembreA avertit les participants de l'AG : Il explique qu'en refusant de l'écouter et en faisant une confiance aveugle au comité aujourd'hui, l'Assemblée est dans l'erreur et le regrettera dans quelques années.

Une participante de l'Assemblée (note : son anonymat est préservé dans ce PV, mais elle peut contacter le secrétariat si elle souhaite le lever) intervient : Elle ne souhaite pas entendre l'exposé de MembreA et souhaite clore l'AG.

MembreA renonce finalement à sa présentation.

NL reprend la parole, déclare l'AG close et invite les participants qui le souhaite un partager un verre offert.

Lausanne, le 12 mai 2022

Nicolas Lemmin, président.



Pour le PV : le secrétaire général, Jean-Christophe Rossand



Annexe A :

Information du comité de la section CAS-Diablerets sur 3 propositions individuelles reçues pour l'Assemblée Générale (AG) de printemps 2022

Cher(e) membre de la section,

Le comité a reçu pour l'AG de printemps 2022 trois propositions individuelles qui pourraient paraître anodines, mais ne le sont pas en raison d'un contexte bien particulier. Afin de permettre une AG apaisée et conforme aux statuts de la section dans la plus grande transparence, le comité a souhaité partager sa position concernant ces propositions individuelles avec tous les membres de la section dans cette communication.

Contexte

En 2021, le comité a délégué le recrutement du nouveau secrétaire général (SG) au bureau du comité avec la mission de sélectionner le candidat le mieux à même de remplir cette fonction. Le bureau du comité est une délégation du comité avec certaines attributions définies dans son cahier des charges. Ce dernier a été approuvé par le comité en 2020.

MembreA² a candidaté pour le poste de SG et participé au processus de recrutement jusqu'au tour final mais n'a pas été retenu. Après avoir été informé de notre décision, MembreA, avec le soutien actif de quelques membres dont MembreB et MembreC, a fait part au comité de son désaccord et de son ressentiment lors de nombreuses communications depuis décembre 2021. Comprenant sa déception, le comité lui a transmis ses explications, oralement et par écrit, et l'a aussi rencontré afin de répondre à toutes ses questions. Malgré cela, la probité du comité continue d'être remise en cause par le biais de ces 3 propositions individuelles, les sujets sous-jacents ayant déjà donné lieu à des discussions entre le comité et MembreA depuis décembre 2021.

Conformité aux statuts et régulations applicables

MembreA a notamment reproché au comité et bureau du comité un manque d'éthique dans la procédure de recrutement et de ne pas s'être conformé au Code des Obligations et statuts applicables. Le comité base donc ses réponses sur ceux-ci.

MembreA et MembreB ont également mis en cause la légitimité du bureau du comité eu égard au processus de recrutement du nouveau SG.

En réaction, le comité a mandaté un avocat pour un avis de droit. La légitimité du bureau du comité a été confirmée sans réserve, en particulier s'agissant de ses attributions en matière de recrutement du SG.

Ce que nos statuts disent de l'AG

Le but de l'AG est fixé par l'article 9.1, soit en premier lieu d'adopter les budgets et valider les comptes. Ses compétences, soit les sujets sur lesquels les membres peuvent se prononcer, sont régis par l'article 9.7.

Propositions individuelles irrecevables en AG :

1. Demande de MembreA: Création d'une Commission d'Éthique

Le contexte précité illustre que les motivations de la demande de création d'une commission d'éthique sont purement personnelles par suite du non-recrutement de MembreA. Le comité, qui de fait est seul compétent pour valider une nouvelle commission selon l'Art. 10.3 de nos statuts, a donc décidé de rejeter cette demande.

² Pour des raisons de confidentialité, le nom des personnes impliquées a été remplacé.

Le comité précise que, à l'opposé des assertions de MembreA, l'éthique et la volonté d'agir pour le bien de la section sont au cœur de son action. A titre d'exemples, les mesures suivantes ont été mises en place sous l'actuelle présidence avec des bénévoles investis et compétents :

- a. L'ouverture du recrutement du poste de SG à tous les candidats intéressés avec l'encadrement d'une professionnelle diplômée.
- b. Un règlement d'engagement financier qui harmonise les compétences en matière d'autorisation de dépense pour tous les organes de la section.
- c. L'organisation de concours pour la cabane de Trient et du bivouac de Mittelaletsch, saluées au niveau national par la section centrale.

2. Demande de MembreB: Préciser le rôle du SG au sein du comité (réf. à l'organigramme du PM-4-2021), ainsi que son rôle et sa fonction au sein du bureau du comité.

MembreA a lui aussi fréquemment fait référence à l'organigramme du PM-4-2021 et au rôle du SG au sein du bureau du comité dans son argumentaire pour contester la décision du comité lors du recrutement du nouveau SG.

Passion Montagne 2021-3 a inauguré une série d'articles « Connais tu ta section ? » avec pour ambition de présenter la section à ses membres (commissions, budget, activités clés...). Dans ce cadre, Passion Montagne 2021-4 présente l'organisation de la section CAS Diablerets. L'article inclut un organigramme, qui a été validé par le comité et publié sous sa responsabilité. Si le graphique associe le SG au comité, le texte explicatif qui l'accompagne donne le contexte de l'action du SG : Celui-ci n'est pas membre du comité, mais assiste en général aux réunions du comité car il participe à l'exécution des décisions de l'AG et du comité (article 8 de nos statuts) et rapporte donc en séance devant le comité de l'état d'avancement des tâches qui lui sont assignées. Un organigramme ajusté pour plus de clarté sera publié dans un prochain numéro de Passion Montagne.

Quant à la participation du SG au bureau du comité, cela s'explique simplement par les attributions confiées à ce bureau, qui sont précisément de nature exécutive.

Les statuts de la section étant clairs concernant les interactions du SG avec le comité, et la légitimité de la délégation actuelle du comité vers le bureau du comité ayant été validée par l'avis de droit, le comité a décidé de rejeter cette proposition individuelle.

3. Demande de MembreC : Intervention personnelle lue par un membre présent à l'AG.

MembreC ne pouvant être lui-même présent, il a indiqué au comité que son intervention personnelle sera lue par un participant. Aucune autre information (sujet, durée, lecteur) concernant celle-ci n'a été communiquée. En janvier 2022, MembreC a écrit un courriel avec en copie cachée un certain nombre de membres, dont le comité, pour exprimer son ressentiment quant au non-recrutement de MembreA. L'absence volontaire de toute information concernant le contenu de l'intervention nous conduit à penser que cette intervention sera liée à nouveau à ce sujet.

Dans tous les cas, cette forme de proposition d'intervention sans qualification est irrecevable.

L'éthique et la conformité aux statuts de l'engagement bénévole des membres du comité ont été mises en cause dans le cadre de la contestation par MembreA du processus de recrutement du nouveau SG. En participant à la prochaine AG, tu marqueras ton soutien à l'égard du comité et à son action au bénéfice de la section dans le respect de nos statuts.

Avec mes cordiales salutations,

Lausanne le 21 avril 2022,

N. Lemmin, Président, pour le comité

Destinataires : Section centrale, Président(e)s des sous-sections, tous les membres de la section des Diablerets

Annexe A : Information du comité aux membres de la section CAS-Diablerets

Annexe B :

Rapport du Président – Année 2021

Section des Diablerets

Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



Préambule

2021 fut à nouveau une année particulière pour nous tous. Préparés en 2020, nous avons su mieux faire face à la situation COVID. Comme en montagne, des changements de dernières minutes ont été nécessaires.

Membres

Le nombre de membres pour l'ensemble de notre section est de 4'620. Pour la section principale, il se monte à 3'563 au 31 décembre 2021. Avec 209 nouveaux membres dont une majorité de trentenaires et quarantenaires, la section a connu une croissance de près de 5%, la plus forte de ces 10 dernières années.

Cette augmentation traduit l'attrait croissant pour la montagne et les loisirs de proximité manifesté par la population suisse en cette période d'incertitude sanitaire.

Gouvernance de Section

La révision des règlements se poursuit, dans le but notamment de se conformer au règlement d'engagement financier qui harmonise les pratiques au sein de notre association.

La vérification des comptes confié à un mandataire externe a permis d'identifier la nécessité de mettre notre raison sociale en conformité avec la loi. Des discussions avec le registre du commerce sont en cours et une proposition sera faite à une prochaine AG.

À la suite de la décision de Marcel de prendre une retraite bien méritée, nous avons procédé au recrutement d'un nouveau secrétaire général avec l'appui d'une consultante professionnelle.

Cabanes

Une situation sanitaire quasi-normale a permis à nos cabanes traditionnellement ouvertes en hiver d'exercer malgré une capacité réduite. Les résultats 2021 sont globalement très bons : A Neuve (-23k), Mountet (CHF 13k), Orny (CHF 23k), Rambert (CHF -26k), Trient (CHF 45k).

La mise en place de la tarification dynamique a été reportée à 2022.

Un important entretien des erreurs de jeunesse de la cabane Rambert a été fait.

Une étude pour le remplacement de toilettes de la cabane d'Orny a été effectuée.

Fin 2021, l'A Neuve a connu des problèmes de vandalisme hors période gardiennage, nous conduisant à sa fermeture provisoire.

La bonne collaboration avec les Communes d'Orsières et de Trient s'est poursuivie.

La rénovation du bâtiment historique de la cabane Trient a passé plusieurs étapes importantes : approbation par l'AG, obtention du permis de construire et accord de la conférence des présidents du CAS. La campagne de recherche de fonds bat son plein pour un démarrage des travaux en 2022.

Le projet de reconstruction du bivouac de Mittelaletsch s'est aussi poursuivi avec la préparation et le lancement d'un concours d'architecture national en pleine collaboration avec la Section Centrale du CAS.

Chalets et Alpages

Nos chalets ont connu une année en demi-teinte, en léger retrait au total par rapport à 2020 mais en nette augmentation par rapport au budget. Les nuitées à la Borbuintze ont fortement progressé (+5k) alors qu'elles ont baissé de 1k à Lacombe et sont restées inchangées à Barraud. La

Annexe B : Rapport du Président – Année 2021

commission des chalets a continué sa mission d'entretien de notre patrimoine avec la mise en place d'un bélier hydraulique pour le pompage de l'eau à la Borbuintze et le remplacement des matelas à Barraud. Les perspectives pour 2022 sont bonnes avec un haut niveau de réservations.

Alpinisme

Texte proposé par le secrétariat sur la base de rapports statistiques disponibles dans Go2Top.

En 2021, 217 courses ont été planifiées par 71 chefs de courses (ce chiffre n'inclut pas les mercredistes, jeudistes et groupe jeunesse). 211 courses ont effectivement eu lieu (soit 97% des courses programmées) pour environ 1'700 participants. 52% de ces courses concernaient le ski de randonnée. 29% des courses ont utilisé les transports en commun. Face aux mesures COVID, la plupart des stamms ont été organisés par vidéoconférence.

La CA a mis en place, avec le soutien du comité, un programme de remerciement aux chefs de course pour leur exprimer la gratitude de la section.

Mercredistes et Jeudistes

La section peut se réjouir de groupes de mercredistes et jeudistes très actifs !

Le groupe des mercredistes, où les femmes sont nettement majoritaires, enregistre une légère décre de ses membres (221 contre 230 en 2020). Le nombre de sorties est pratiquement stable (73 contre 82 en 2020, pour 1'088 participants). Des camps d'été ont eu lieu dans les alentours du Pays d'En-Haut (VD), d'Arolla (VS), du Gothard (TI-UR) et du lac de Walenstadt (SG).

Le groupe des jeudistes a effectué quelque 44 sorties entre mars et décembre 2021 (pas d'activité en janvier et février pour cause de COVID) impliquant 1'068 participants. La fidélité chez les jeudistes est remarquable : plusieurs d'entre eux ont fait plus de 500 courses, voire 1000 courses avec un doyen toujours actif à 100 ans.

Cours de ski

Les 3 jours de cours planifiés en 2021 et réalisés début 2022 ont recueilli un écho très positif. Il est prévu de poursuivre pour le partenariat avec le Bureau des Guides de Leysin pour 2023.

Jeunesse

Le groupe de Jeunesse, sous l'égide d' Arthur Bucher, a mis sur pied un programme varié avec des guides : 12 sorties avec 7 participants en moyenne contre 6 en 2020. La moyenne d'âge des jeunes est toujours autour de 16 ans, les plus jeunes ayant 12 ans et le plus âgés 20. Yvan Duc et David Moreau ont cédé leurs places après de nombreuses années investies pour le GJ, pour lesquelles nous les remercions, et sont remplacés par Olivier Messerli (guide) et Hervé Bolliger (Aspirant-guide). Quelques activités : week-end de poudreuse à Saint-Luc, haute-route bernoise Diablerets-Loèche, semaine à Arolla en août... Nous mettons l'accent sur la formation pour que les jeunes les plus expérimentés puissent devenir premier de cordée s'ils le souhaitent et pourquo pas chef de cours dans les années à venir.

Media, Communication et Documentation

En 2021, la ComCom, a développé le compte Instagram de la section en publiant régulièrement des nouvelles sur les activités de la section. Le compte est passé de 1000 à 1800 abonnés en un an. La page Instagram est aussi animée de « Story » régulières. Après plusieurs tentatives infructueuses pour Instagram, la ComCom est fière d'être arrivée à ce résultat. La page Facebook a continué à être animée avec des publications d'actualité sur les cabanes et autres sorties du club. L'activation de ces deux communautés sur les réseaux sociaux permet non seulement de

mettre en lumière les sorties et cabanes de la section, mais également de recruter de nouveaux membres, qui sont attirés par les activités et belles images mises en avant.

Le site internet a également connu une évolution avec la mise en place de quelques améliorations qui permettent une meilleure visibilité de certaines activités.

La ComCom a lancé le groupe Go2top Last Minute sur l'application Telegram. Celui-ci a vocation de permettre à nos membres de s'inscrire en « last-minute » à une activité pour laquelle des places sont disponibles. Les premiers essais sont concluants et ont déjà permis de compléter des courses.

La commission des archives a été particulièrement active malgré le Covid et un soucis de santé de son président. Le dépôt de nos archives de plus de 10 ans auprès des Archives Cantonales Vaudoises s'est parfaitement déroulé. Celles-ci sont consultables sur place en utilisant le répertoire remis par la commission des archives. Le répertoire des archives de la section au format EXCEL, accessible sur le site internet de la section, a été mis à jour. La collaboration avec le secrétariat concernant l'archivage des comptes de la section fonctionne pleinement.

Avec l'arrêt des activités de prêt, les démarches pour le transfert de la bibliothèque à la Bibliothèque Universitaire Lausannoise sont encore en pourparlers.

Environnement

La commission de l'environnement a été active tout au long de l'année. Entre autres elle a engagé la section via Passion Montagne sur l'impact des activités alpines sur les Alpes (dérangement à la faune, mobilité responsable...) et nous a informé sur l'impact du réchauffement climatique sur le pergélisol et sensibilisé sur l'impact climatique et écologique de l'alimentation en montagne (avec notamment des recommandations pour rendre plus durable la fréquentation des cabanes). L'utilisation des EnviroTools a été encouragée pour mieux appréhender l'environnement alpin et ses richesses.

Immeuble

L'immeuble a de nouveau en 2021 constitué une part conséquente des revenus de la section. Un plan de rénovation pour l'immeuble à l'horizon 10 ans est maintenant établi. L'appel d'offres pour le remplacement l'ascenseur a été effectué en 2021 : L'AG d'automne 2021 a approuvé le budget pour ces travaux qui prendront place en 2022. En parallèle, un appel d'offre pour réorganiser l'entrée et les locaux de services de la grande salle et mettre aux normes de sécurité des éléments de l'immeuble a été préparé, pour exécution en 2022.

Autres commissions et activités de la section

L'apéro d'hiver qui avait rencontré un vif succès en 2020, a été annulé en raison du COVID à l'image de nombre d'évènements récréatifs et culturels de la section. Ainsi l'AG de printemps s'est tenue « par écrit », accompagnée cependant d'une vidéo-conférence de présentation du projet de rénovation de la cabane du Trient. L'AG d'automne, n'ayant pu délibérer faute de quorum, a été organisée par écrit en janvier 2022. Nous nous réjouissons de retrouver nos membres à l'occasion des évènements à venir : AG, soirée des jubilaires et repas des membres d'honneur.

Bilan

Au nom du comité, j'adresse mes très vifs remerciements à toutes celles et ceux qui ont œuvré, avec engagement et dévouement, sans oublier notre secrétariat et les membres du comité.

Nous saluons les 4 sous-sections avec lesquelles nous entretenons de très bonnes relations ; Château d'Oex avec sa Station de Secours, Morges, Payerne et Vallorbe.

Nous nous rappelons aussi de toutes celles et ceux qui nous ont quittés en 2021.

Les bénévoles sont les moteurs du dynamisme, du rayonnement et du futur de la section. N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour faire vivre notre club.

Pour le CAS-Diablerets.

Nicolas Lemmin, président

26.03.2022

Annexe C :

**Membres du comité de la Section des Diablerets du
Club Alpin Suisse (CAS) au terme de l'Assemblée
Générale de Printemps 2022 (27-Avril-2022)**

Section des Diablerets
Club Alpin Suisse CAS
Club Alpino Svizzero
Schweizer Alpen-Club
Club Alpin Svizzer



Le tableau suivant liste les membres du comité prenant en compte les derniers votes de l'Assemblée Générale de la section :

Nom	Prénom	Fonction
Lemmin	Nicolas	Président
Walzer	Fabienne	Vice-présidente
Bucher	Arthur	Jeunesse
Godelle	Coraline	Communication
Piguet	Yann	Finances
Weber	Antoine	Cabanes

Note : Le secrétaire général de la section est un employé du secrétariat administratif de la section. Il n'est pas membre du comité. En date du 27 avril 2022, le secrétaire général est Jean-Christophe Rossand.

Nicolas Lemmin, président

12.05.2022

Jean-Christophe Rossand, secrétaire général

12.05.2022